

Approche systémique des jeux d'acteurs associés aux flux migratoires marocains sur le territoire andalou (Espagne) : la migration, un facteur de déstabilisation des synergies d'action et des équilibres locaux ?

BICHET-MIÑARO Amélie, *Laboratoire ThéMA-UMR CNRS 6049 (France)*

VALENTIN Jérôme, *Laboratoire ThéMA-UMR CNRS 6049 (France)*

Abstract:

The Spanish migratory transition took place during a very short period, twenty years, whereas it lasted around fifty years in most of the other European countries. Since the development of migrations towards Spain, Morocco has always been among the immigrants' five main countries of origin, and the main one considering only the African immigrants. This matter of fact is even clearer in Andalusia. It can be explained by the interface situation of the Gibraltar sound that is located between this self-governing region and Morocco. People from this country decide to move mainly because of the repellent factors of their country of origin, rather than because of Andalusia attractive features. These immigrants' typical-profile is a twenty-year man who made poor and short studies, who works as a farm worker in the Andalusia greenhouses and who suffers from difficult living conditions and xenophobia from the endogenous people. By the means of a modeling thinking and of a systemic approach, the objective is to apprehend the impact of the Moroccan migration on the Andalusia governance. Indeed, they allow taking into account the complexity of the "Moroccan migration towards Andalusia" system and underlining its dynamics. Besides, it allows emphasizing the destabilisations of the action synergies and local balances this people movement generates. This analysis objective is to facilitate the design of tools to help decision-making, which can be used by actors involved in the concerned system, and especially by public authorities and NGOs.

Key-words: *Moroccan migration, Andalusia, Governance, Destabilisation of local balances, Systemic.*

Introduction :

L'Espagne est passée en trente ans d'une situation de pourvoyeur de main d'œuvre pour les Etats de l'Europe occidentale à celle de pays européen figurant parmi les principaux destinataires de flux migratoires chaque année. Cette inversion de tendance a généré des tensions entre les acteurs présents en Espagne, notamment dans les zones ayant une faible superficie et recevant une part importante de ce flux migratoire. Cette situation sera étudiée à partir de l'exemple concret du flux migratoire marocain reçu par la Communauté autonome d'Andalousie.

Dans le présent article, nous entendrons par immigré toute « personne née étrangère hors d'Espagne [mais résidant dans ce pays], indépendamment de sa nationalité » [définition de l'ENI, Encuesta Nacional de Inmigrantes]. Certains immigrés sont devenus espagnols alors que les autres restent étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent donc pas totalement, un immigré n'étant pas nécessairement étranger et certains étrangers, essentiellement des mineurs, étant nés en Espagne. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient espagnol par acquisition. Concernant les jeux d'acteurs, dans notre acception il s'agit des relations formelles ou informelles entre deux ou plusieurs individus ou structures participant à un

même système. Les synergies d'action quant à elles, renvoient à l'état de concertation préalable à toute action des différents acteurs concernant un problème donné. Enfin, les déséquilibres locaux se réfèrent à la déstabilisation du tissu socio-économique associée à un phénomène nouveau ayant des conséquences différentes sur les divers éléments d'un même système.

A l'aide des concepts et notions qui viennent d'être définis, et à partir du constat du très brusque renversement de la tendance migratoire espagnole, il apparaît judicieux de mettre en évidence et d'étudier le jeu d'acteurs associé à un flux migratoire précis dans un territoire recevant une forte densité de migrants. Sera donc étudié le flux migratoire marocain en Andalousie, ainsi que les tensions existant entre les acteurs en présence dans cette Communauté autonome, qu'ils soient institutionnels ou informels.

Pour ce faire, l'évolution dans le moyen terme et l'état au milieu des années 2000 du flux migratoire marocain en Andalousie seront d'abord analysés. Sur ce fondement, la mise en exergue de la complexité de ce système sera ensuite démontrée.

I. L'approche globale du flux migratoire marocain reçu en Andalousie

I - 1) L'histoire du flux migratoire marocain vers l'Espagne

A l'instar des autres Etats du sud de l'Europe, l'Espagne, avant d'être un pays d'accueil, a été historiquement une terre d'émigration. Ainsi, en France connaît-on l'émigration espagnole du XX^{ème} siècle, et surtout celle des années cinquante et soixante. En 1973, avec l'arrêt officiel de l'immigration dans la plupart des Etats européens accueillant une main d'œuvre étrangère, les retours d'émigrés en Espagne ont été pour la première fois plus nombreux que les départs, et ce jusqu'en 1981. Mais c'est surtout à partir de 1986 que le nombre de départs a régulièrement décliné, se situant dès lors toujours en deçà du nombre de retours. Le pays a donc cessé d'être une terre d'émigration [BICHET-MIÑARO, 2005]. L'immigration en Espagne est donc un phénomène relativement récent en comparaison avec d'autres pays européens tels que la France ou l'Allemagne.

Dans les années 1960, la proximité de l'Espagne avec les côtes nord-africaines explique que ses routes soient empruntées par les Maghrébins se rendant dans le Nord de l'Europe. Dès cette époque, un petit nombre de Marocains s'installe en Catalogne, communauté économiquement dynamique. Ensuite, la fermeture des frontières de certains Etats européens aux immigrés en 1973 fait de la Catalogne la dernière étape de ceux qui tentent quand même de franchir les frontières [DELMOTE, 1999]. Dans les années 1980, apparaît spontanément et brusquement une nouvelle immigration africaine, et notamment marocaine. Elle est dirigée vers une offre de travail associée à l'agriculture intensive et au secteur touristique, à Barcelone, à Madrid et sur la côte méditerranéenne. En 1985, est adoptée la loi sur les droits et libertés des étrangers. Le 1^{er} juillet de cette année débute le premier processus de régularisation des immigrés, qui se termine le 31 mars 1986 [DELMOTE, 1999]. A ce moment, le groupe le plus représenté chez les immigrés irréguliers en Espagne est composé des Marocains, mais il n'est cependant pas possible de définir précisément la part exacte de chacune des nationalités d'immigrés. Dès lors, il existe un cadre institutionnel au statut des étrangers et les possibilités d'émigrer légalement sont très restreintes. En harmonisant ainsi sa législation avec ses nouveaux partenaires de la Communauté Economique Européenne (CEE), qu'elle a rejointe le 1^{er} janvier 1986, l'Espagne devient la « porte européenne » la plus accessible pour les immigrés clandestins nord-africains et subsahariens. A la même période, l'ouverture du marché européen favorise la croissance de la production agricole en Andalousie et en Murcie. Les agriculteurs de ces régions ont alors besoin d'un réservoir de main d'œuvre immigrée, malléable et peu

rémunérée afin d'effectuer le travail que les Espagnols ne sont plus disposés à fournir, en dépit du chômage important dans ces deux communautés autonomes.

Un peu plus tard, la fonction de « porte » de l'Espagne est accentuée par son adhésion au groupe Schengen le 25 juin 1991. Elle entraîne la prise de mesures administrativo-juridiques, notamment l'instauration de visas pour les ressortissants maghrébins désirant se rendre en Espagne, et des procédures de contrôle accrues aux frontières. Par ailleurs, cette adhésion a également comme conséquence la mise en place du second processus de régularisation des immigrés en situation irrégulière déjà installés en Espagne, durant lequel les Marocains forment l'essentiel des effectifs africains. La perspective de cette régularisation massive a provoqué un afflux de Maghrébins qui souhaitent bénéficier de ce projet mis en œuvre par les institutions. Finalement, en 1996, lorsque débute la gestion du *Partido popular* (PP), il y a 500.000 étrangers officiellement recensés en Espagne et lorsque José María Aznar quitte ses fonctions huit ans plus tard ils sont plus de 2.500.000. Durant la présidence du gouvernement de ce dernier, un Décret royal a approuvé le Règlement de la loi organique 4/2000 en date du 11 janvier 2000 relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne et à leur intégration sociale. Cette norme est le fruit d'un large consensus puisqu'elle a été imaginée par le gouvernement central en collaboration avec les communautés autonomes, les mairies, les associations professionnelles et les ONG. Elle a ainsi été approuvée par la grande majorité des partis politiques ayant une représentation parlementaire et par le Forum de l'Intégration Sociale des Immigrés, avant d'être adoptée par tous les partenaires sociaux à la table des négociations.

En 2002, la communauté marocaine est la plus nombreuse, elle représente à elle seule 18,2% de l'ensemble des étrangers présents sur le territoire espagnol [BAROU, 2006]. En 2004, l'Espagne est l'un des pays d'Europe qui accueille le plus d'étrangers. A la même période, la part des personnes en situation irrégulière est en constante augmentation, elle atteint alors 43% du total des immigrés. A cette date, les Marocains forment la quatrième communauté la plus nombreuse sur le sol espagnol, et la première africaine [BICHET-MIÑARO, 2005]. Pour tenter de faire diminuer le nombre d'immigrés en situation irrégulière en Espagne, un septième processus de régularisation extraordinaire d'immigrés disposant d'un contrat de travail débute le 7 février 2005, sous l'impulsion du gouvernement *Partido Socialista Obrero Español* (PSOE) nouvellement élu. Au total, ce sont 573.270 travailleurs en situation irrégulière qui voient leur situation régularisée. Parmi les migrants régularisés en Andalousie, 52% travaillent dans le secteur agricole et la grande majorité est originaire d'Afrique, ce qui souligne le maintien de la polarisation de l'activité maraîchère sous serre [GOZÁLVEZ PÉREZ, 1994]. La philosophie de ce processus de régularisation est d'optimiser l'immigration légale en proposant des garanties aux migrants illégaux, y compris à ceux ayant travaillé dans l'économie informelle. Dans le même temps, le second objectif du gouvernement consiste à combattre l'immigration illégale de manière renforcée, à travers l'augmentation de la coopération et l'action concertée. Au premier janvier 2007, selon l'Institut National Espagnol de Statistiques (INE), ce pays compte 3.884.573 étrangers, soit 8,4% de sa population totale. Quant à l'Andalousie, sa population inclut 488.928 étrangers, dont environ 126.000 clandestins, sur un total d'environ 8.000.000 d'habitants. Les immigrés, légaux et illégaux confondus, représentent donc 16,36% de la population andalouse au début de l'année 2007. Ce taux est presque le double de celui des étrangers dans la population espagnole à la même date.

I - 2) La caractérisation du flux migratoire marocain en Andalousie

La population immigrée ne constitue pas un collectif homogène, mais il s'agit d'un ensemble d'individus ayant des caractéristiques et des motivations propres et conduisant des stratégies personnelles. L'une des principales caractéristiques du flux migratoire marocain en

Espagne est sa féminisation précoce, dès la fin des années 1980. La présence féminine se maintient au cours du temps, et tend même à s'accroître légèrement. Ainsi, entre 1993 et la fin de la décennie, leur pourcentage dans la population marocaine passe de 32% à 34,4%. Contrairement à ce qui s'est passé en Europe du Nord et centrale, ces femmes n'attendent pas un processus de regroupement familial pour s'installer en Espagne [RÁMIREZ, 1998]. Au sein de ce groupe lui aussi hétérogène, la part de femmes jeunes faisant partie de la population active est en constante augmentation. Pour la première fois en 2000, elle atteint le tiers du total féminin. En revanche, l'immigration est souvent la première expérience de travail de ces femmes. Elles occupent généralement soit des emplois dans les secteurs typiquement féminins (le plus souvent, le travail domestique) soit des postes de travail situés aux plus bas niveaux de l'échelle salariale et dans lesquels la capacité de décision est la plus faible [RÁMIREZ, 2000]. Ces femmes marocaines qui migrent sont de plus en plus souvent d'origine urbaine et sont corrélativement de moins en moins sujettes à des dépendances familiales. De fait, en 1996, Angeles RÁMIREZ a proposé une typologie des migrantes marocaines en Espagne qui conserve toute son actualité. Elle distingue trois catégories : d'une part les femmes dont le départ est directement lié à une immigration familiale, puis les femmes célibataires ayant un réseau de parenté qui a déjà émigré en Espagne. La majorité des femmes constituant ces deux groupes arrivent en Espagne à travers le regroupement familial [LAZAAR, 2003]. Celui-ci connaît un essor dans ce pays depuis le début des années 2000, particulièrement dans les familles où l'homme a obtenu une certaine stabilité professionnelle. Enfin, vient le groupe des femmes ayant une certaine qualification, célibataires et avec une mentalité et des pratiques plus occidentalisées, dont le nombre est en constante augmentation. Celles-ci sont venues à travers des amis, et le travail suppose pour elles une indépendance économique et une garantie personnelle d'être libre de toute tutelle masculine. Toutefois, selon une étude réalisée par Colectivo IOE en 2001, le salaire des immigrées demeure de 76% inférieur à celui perçu par les Espagnoles. Quant à la durée hebdomadaire du travail des migrantes marocaines, elle ne descend que rarement en dessous de 14 heures, alors que légalement elle ne devrait être que de 9 heures [LAZAAR, 2003].

Durant les années 1990, la part de personnes en âge de travailler dans le total des immigrés marocains est restée stable, autour de 75%. Cela semble assez logique puisque ce flux migratoire est fondamentalement lié à la recherche d'emplois. Celle-ci explique la forte concentration géographique des immigrés marocains dans cinq communautés autonomes économiquement dynamiques (la Catalogne, Madrid, l'Andalousie, Murcie et Valence) qui en accueillent à elles seules 77,1%. L'Andalousie, à l'instar de la communauté de Valence et de la Murcie, propose aux migrants essentiellement des emplois agricoles. Ceux-ci sont adaptés à leur faible niveau d'études, qui concerne encore 91,2% des migrants marocains à la fin des années 1990, et corollairement au caractère essentiellement manuel de ce flux. A cette époque, les migrants marocains qui ne travaillent pas dans le secteur agro-halieuistique majoritaire (38,34%), s'orientent vers les services (34,88%) loin devant la construction. Le contraste est notable avec la situation de l'ensemble de la population immigrée, où presque deux personnes sur trois travaillent dans les services (62,53%), qui sont suivis par l'agriculture (19,24%) puis la construction [CEBRIÁN ABELLÁN, 2003]. Il faut noter que ces répartitions comparées ne prennent pas en considération la participation de certains immigrés marocains au secteur de l'économie informelle. En 2007, le moyen de transport le plus utilisé par les migrants marocains pour venir en Espagne est l'avion (62,7%). Ainsi, ils parviennent souvent sur le territoire avec un visa de tourisme et se maintiennent illégalement dans le pays à l'expiration de celui-ci. Quant aux Marocains venus en Espagne au moyen de *pateras* (embarcations de fortune), ils représentent à peine 1% du total. Par ailleurs, le flux migratoire marocain vers l'Espagne se singularise également par la quasi absence de pays intermédiaires.

Celle-ci peut être facilement expliquée par la proximité géographique de l'Espagne avec l'Afrique. Ainsi, le détroit de Gibraltar qui sépare les côtes hispano-marocaines ne mesure que 13 kilomètres [LE BOEDEDEC, 2007]. La géographie apporte donc des éléments d'explication au choix de l'Espagne, et notamment de l'Andalousie, comme territoire de destination pour les migrants marocains. En revanche, les motifs de la migration elle-même sont plus profonds, ils trouvent leur origine dans les déficiences structurelles de la société marocaine. Parmi elles, figurent les effets négatifs sur l'emploi des restructurations économiques entreprises en 1978 et complétées en 1983 [DELMOTE, 1999]. Il faut également noter la forte croissance de la population marocaine, et notamment de la population en âge de travailler. Cette augmentation est d'ailleurs appelée à s'inscrire dans le long terme. Ainsi, le *Rapport sur la Population Mondiale 2005* publié en octobre 2006 par le Fond de la Population des Nations Unies indique qu'en 2050 le Maroc aura 46,4 millions d'habitants, contre 32 millions en 2005 [DEL PINO, 2005]. Dans le même temps et partiellement en raison de cette croissance démographique soutenue, le chômage affecte 20,1% de la population active marocaine, spécialement dans les zones urbaines, et 33% des diplômés de l'Université. L'un des principaux problèmes actuels du pays est ainsi relatif à l'absorption de ses progrès économiques indéniables par la croissance démographique. L'« effet d'incitation » à la migration est évident, dans la mesure où les difficultés marocaines s'opposent à une économie espagnole en expansion. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) espagnol est environ 15 fois supérieur à celui de la population marocaine au début des années 2000, alors qu'il n'y était que quatre fois supérieur il y a trente ans [LE BOEDEDEC, 2007]. Au niveau de l'Etat marocain, les migrants constituent donc une soupape économique de sécurité, en particulier parce qu'ils diminuent d'autant son effectif de chômeurs [LE BOEDEDEC, 2007] et parfois réduisent ses déséquilibres régionaux. La situation politique marquée par l'héritage des années de plomb, notamment par la persistance du clientélisme, et par le déficit de liberté, en particulier concernant l'acceptation du nouveau statut social de la femme, encourage non seulement les hommes et les femmes, mais aussi, de plus en plus fréquemment des adolescents mineurs à émigrer. Ceux-ci se rendent généralement seuls en Espagne pour travailler, et ainsi aider financièrement le reste de leur famille resté au Maroc. Ces jeunes, et leurs parents, sont particulièrement sensibles aux informations recueillies lorsque les Marocains installés en Europe passent des vacances dans leur pays d'origine. Ces séjours entretiennent donc le flux migratoire, en stimulant le désir d'émigrer des proches des personnes ayant déjà migré, et notamment des jeunes. Les discours tenus par les émigrés rentrés définitivement dans leur pays natal, en particulier lorsqu'ils ont parfois tendance à « enchanter » leurs souvenirs de l'Espagne [SAYAD, 1975], ont le même effet. Ainsi, les réseaux migratoires se créent grâce à des liens humains entre les pays, et bien souvent les communes, d'origine et d'accueil, ce qui crée une sorte de « compulsion migratoire ». Celle-ci est souvent encouragée par des mafias exploitant cette volonté d'émigrer [LÓPEZ GARCÍA, 2003].

Dans la majorité des cas, le projet d'installation en Espagne est motivé par l'espoir d'obtenir une meilleure qualité de vie, puis viennent la recherche d'un meilleur emploi et enfin les raisons de type familial. Concernant ces dernières, signalons que 13,4% des immigrés mariés avaient un conjoint résidant en Espagne au moment de leur départ du Maroc. Il importe de souligner que la part respective des motifs de migration est corrélée au genre du migrant. Ainsi, 45% des hommes ont mentionné comme raison de leur départ la recherche d'un meilleur emploi et 26% l'absence d'emploi dans leur pays d'origine. Les femmes, quant à elles, ont indiqué dans 39% des cas que le motif de leur migration était le regroupement familial puis dans 32% la recherche d'un meilleur emploi [Instituto Nacional de Estadísticas, 2008]. Ces statistiques montrent que le flux migratoire marocain à destination de l'Espagne doit être appréhendé comme découlant surtout de facteurs de répulsion marocains, plutôt que d'une attraction réelle de l'Espagne [GOZÁLVEZ PÉREZ, 1994].

Du côté espagnol, il existe véritablement un besoin économique de migrants. Celui-ci s'explique d'abord par la faiblesse de son taux d'accroissement naturel. Selon le Conseil de l'Europe, l'Espagne fait ainsi partie des Etats qui vieillissent le plus vite, en raison d'un faible taux de natalité (-1,2% en 1999, alors que le maintien de la population à un niveau stable nécessitait une augmentation de 2,2%). Pour ce pays, l'immigration marocaine a donc l'intérêt de freiner le vieillissement de la population, grâce à l'arrivée de personnes majoritairement jeunes et à la natalité élevée parmi ces dernières [SALVATIERRA, 2001]. Par ailleurs, ce flux migratoire permet à l'Espagne de faire face aux besoins d'une économie de plus en plus compétitive. Ainsi, une enquête a montré qu'en 2003 le quart du PIB espagnol dépendait des emplois occupés par des immigrants avec ou sans papiers [LE BOEDEC, 2007]. D'ici à 2050, ce sont 12 millions d'immigrés que l'Espagne nécessitera pour pouvoir maintenir son niveau d'actifs et payer les retraites, selon une récente étude de l'ONU. Dans cette perspective, les ressortissants marocains forment une réserve non négligeable d'immigrés potentiels pour les prochaines décennies.

I - 3) Les modalités de l'intégration des migrants marocains en Andalousie

Les immigrés installés en Espagne, avec ou sans papiers, bénéficient d'un certain nombre de ressources et de services sociaux. Ils ont ainsi accès aux services sanitaires de première urgence et à la scolarisation des enfants à la seule condition de s'inscrire au registre municipal [DESAZARS DE MONTGAILHARD, 2007]. Des expériences très positives liées à l'utilisation de nouvelles méthodes d'apprentissage sont d'ailleurs menées dans le domaine scolaire. Cependant, l'Espagne est désormais confrontée à la difficulté de voir certaines écoles accueillir majoritairement des enfants d'immigrés alors que dans d'autres ils sont pratiquement exclus. Par ailleurs, les immigrés peuvent également avoir accès à un soutien juridique dans certaines situations. Ces services sont proposés soit par les entités publiques soit par des organisations privées, telles que les associations, mais leur accès est inégal selon les zones géographiques. Dans d'autres domaines, les politiques publiques sont en revanche quasi-inexistantes. Ainsi, il n'existe pour ainsi dire pas de politique du logement à destination des immigrés en Espagne. Or, cette question apparaît parmi leurs premières préoccupations et son importance se renforce encore à mesure que leur séjour en Espagne dure et que leur famille les rejoint. L'accès au logement des immigrés est rendu difficile par le prix des logements en Espagne, mais surtout par le fait que le travail occasionnel qu'ils effectuent souvent est un obstacle à l'obtention d'un logement dont la location mensuelle est fixe. Par ailleurs, les stratégies économiques de l'immigré, qui souhaite par exemple épargner un maximum d'argent pour l'envoyer à sa famille restée au Maroc ou préparer son retour définitif dans son pays natal, le mènent également souvent à se contenter d'un logement de fortune [PUMARES FERNÁNDEZ, 1993], considéré comme une solution provisoire. Un certain nombre d'interdictions est opposé aux immigrés, notamment la participation à une association ou à un syndicat. De plus, le droit à la présomption d'innocence peut leur être refusé dans certains cas [WAGMAN, 2005].

L'intégration politique du migrant atteint son niveau maximum quand il obtient la nationalité espagnole, puisqu'elle implique le plein bénéfice des droits civiques, incluant la participation politique. En Espagne, le nombre d'étrangers qui ont obtenu la nationalité durant les dernières années est relativement faible. De 1991 à 2001, seules 99.048 personnes ont obtenu la nationalité, mais il y a eu une certaine augmentation durant les dernières années, avec un pic à 16.743 en 2001. Si le pourcentage d'étrangers naturalisés parmi l'ensemble des immigrés vivant actuellement en Espagne est faible en comparaison avec celui d'autres pays européens, il est nettement supérieur à celui de la période 1975-1990 durant laquelle seules 60.000 personnes ont été naturalisées. Il est probable que les naturalisations continueront à augmenter chaque année, puisque le stock de personnes pouvant y accéder augmente

[WAGMAN, 2005]. Généralement, la majorité des naturalisés sont sud-américains, à l'exception de la seconde moitié des années 1980 où un important pourcentage concernait les immigrés marocains. Les personnes naturalisées ne sont plus incluses dans les statistiques de l'immigration bien que la situation de beaucoup d'entre elles soit très proche de celle des non naturalisées. Ainsi, il est courant qu'un Marocain, bien que naturalisé citoyen espagnol, souffre des mêmes problèmes d'intégration sociale ou de discrimination professionnelle qu'un Marocain arrivé depuis peu. De fait, la reconnaissance de droits politiques n'est pas en elle-même une garantie d'intégration dans la société d'accueil.

Ainsi, la seconde génération d'immigrés marocains, bien souvent naturalisée espagnole, est néanmoins fréquemment confrontée à des difficultés d'intégration aiguës. En effet, à la différence de leurs parents qui ont vécu et assumé leur propre culture d'origine, qui ont connu les conditions de vie dans leur pays natal et qui ont décidé d'émigrer, ils connaissent seulement partiellement le Maroc. Ils découvrent leur culture d'origine en concurrence avec celle qui se reflète dans tout l'environnement qui les entoure et ils ne connaissent réellement que les conditions de vie de l'Espagne. La question de leur intégration se pose car ils sont espagnols de droit mais pas toujours de fait. Les parents sont relégués dans les classes sociales les plus basses et le rendement scolaire des enfants est singularisé par un nombre important d'arrêt des études après l'Education Générale Basique (EGB). Le bas niveau de formation des parents est donc reproduit et le maintien dans une classe sociale défavorisée consacré. Les facteurs qui affectent ces difficultés scolaires sont de différents ordres : le manque d'aide et de stimulation des parents, le manque d'espace pour étudier, l'inexistence d'un soutien scolaire palliant les carences, et une certaine pression parentale pour commencer à gagner de l'argent le plus rapidement possible. Dans une large mesure, ces problèmes sont extensibles à une partie de la classe ouvrière espagnole, mais la question est plus complexe et difficile à résoudre dans le cas des migrants marocains. En effet, ils subissent les effets de l'accumulation d'une composante ethnique faisant naître des préjugés xénophobes et la volonté assimilationniste de la majorité de la société espagnole, de l'appartenance à une classe sociale très basse et de grands obstacles à la formation. Cet ensemble d'éléments génère une situation explosive favorisant une sensation de marginalisation [PUMARES FERNÁNDEZ, 1993] accompagnée parfois d'un repli communautaire, voire communautariste de la deuxième génération de migrants marocains.

Les enfants de migrants ne sont pas les seuls à subir la xénophobie d'une partie de la population endogène espagnole. La plupart des Marocains installés en Espagne disent avoir été victimes de celle-ci et de discriminations, à la fois sociales et institutionnelles. Selon Angeles RÁMIREZ, elles ont deux explications principales. La première d'entre elles est « *[la] construction négative de l'image des musulmans dat[ant] de la présence des Maures durant près de huit siècles, dans [le] pays. L'Espagne catholique s'est construite par opposition à l'Islam et au monde musulman. Les immigrés marocains réveillent donc des fantasmes récurrents* ». Ils ont été réactivés au début des guerres coloniales du XIX^{ème} siècle et se sont ensuite développés pour des raisons politiques et économiques depuis l'indépendance du Maroc. L'autre cause de la xénophobie des Espagnols à l'égard des immigrés est le caractère récent du phénomène migratoire dans ce pays. Par ailleurs, en Espagne l'autocontrôle de la parole publique est plus faible que dans l'Europe du Nord, ce qui favorise les débordements [BICHET-MIÑARO, 2005].

L'immigration, en particulier marocaine, est essentiellement perçue par la société espagnole à travers le prisme de l'immigration clandestine et du risque terroriste islamiste, et elle est couramment criminalisée. Cela se traduit de manière concrète, ainsi l'étude de 4.000 registres de différents tribunaux montre que lorsque l'immigré est le prévenu, il est condamné dans 75% des affaires alors que lorsqu'il dépose plainte les accusés sont condamnés dans seulement 23% des cas [WAGMAN, 2005]. Ces discriminations à l'égard des immigrés constituent un important obstacle à leur intégration en Andalousie et en Espagne, et de

manière plus générale au futur de l'immigration dans ce pays. De plus, la non-reconnaissance de ces importantes barrières donne l'impression que le manque d'intégration des immigrés est dû à leurs propres carences culturelles, sociales ou personnelles.

La forte concentration géographique d'immigrés dans cinq autonomies et au sein de celles-ci dans un nombre limité de *municipios*, ainsi que l'existence de bidonvilles où vivent beaucoup plus d'immigrés que ne l'indiquent les chiffres officiels, renforcent encore le sentiment d'invasion et de xénophobie ressenti par une partie de la population endogène [DELMOTE, 1999]. Cela génère parfois des problèmes très localisés de cohabitation, de partage de l'espace et de conflit d'usage, ou des manifestations de rejet, parfois violentes. Celles-ci sont parfois dues à un sentiment de concurrence avec les Marocains, particulièrement concernant deux biens rares : l'emploi et le logement. A une moindre échelle, il arrive qu'il soit lié à certains services sociaux dont le nombre de places est limité, par exemple les garderies subventionnées. La concurrence ressentie dans le domaine de l'emploi ne repose pas sur des éléments tangibles, puisque les Marocains travaillent généralement dans des secteurs que les Espagnols ont déserté et où la main d'œuvre est insuffisante. En conséquence, leur présence a des effets économiques positifs et un coût social faible. Quant au logement, il a été montré que les migrants ne bénéficient d'aucune politique publique spécifique le concernant. La population espagnole semble donc particulièrement sensible à ces thèmes qui ont actuellement une forte acuité et elle tend à faire des immigrés les boucs émissaires des frustrations générées par les carences institutionnelles [PUMARES FERNÁNDEZ, 1993].

Pendant longtemps, le système décentralisé de l'Etat espagnol tant au niveau politique qu'administratif a contribué à faire de l'immigration un thème régional, et non national. Aujourd'hui, les principales enquêtes d'opinion montrent que, selon la population espagnole, l'immigration figure parmi les quatre premiers problèmes auxquels le pays est confronté [SORIANO MIRAS, SANTOS BAILÓN, 2002]. Ce thème a acquis une forte dimension politique dans les autonomies concernées, ce qui pose le problème des compétences respectives des pouvoirs locaux et régionaux et du pouvoir central. Cette question n'a pas encore été résolue clairement. D'ailleurs, les épisodes de violence ne suscitent pas de discussion de fond sur la coordination des différentes administrations locales, « autonomiques » et nationales quant au traitement social et politique de l'immigration en Espagne. L'exemple le plus révélateur de cette non-coordination des pouvoirs politiques dans la gestion de l'immigration est celui des événements qui se sont déroulés à El Ejido, près d'Almería. Dans cette ville, la concentration d'immigrés est élevée, puisqu'ils sont 6.000 dans une population de 50.000 habitants, ils représentent donc 12% de la population communale. Par ailleurs, il faut mettre en regard ces 6.000 immigrés de El Ejido avec les 11.000 de la province, dont 4.000 clandestins. Les entrepreneurs locaux profitent de la situation des immigrés pour les exploiter au maximum. Ils les paient généralement moins de 24 euros par jour [LAZAAR, 2003]. Pendant les périodes de récession, ils s'appuient sur les conditions de travail imposées aux clandestins pour obliger les immigrés légaux à accepter le même cadre de travail, sous peine de connaître le chômage. Ce nombre élevé d'immigrés et leurs conditions de vie dans cette province génèrent depuis quelques années des tensions entre eux et les Espagnols. Elles ont éclaté pendant trois jours en février 2000 sous la forme de violences de rue. Celles-ci ont eu un impact important sur la gouvernance de la ville de El Ejido et de la province d'Almería, dont elles ont fortement déstabilisé les équilibres, mais aussi sur les niveaux autonome et national. Suite à ces événements, les élus municipaux PSOE ont ainsi réclamé un « *plan de choc contre les immigrés irréguliers* », laissant clairement entendre qu'il existait une relation entre la présence d'étrangers et la commission d'actes délictueux. Ils ont alors été rappelés à l'ordre par les dirigeants régionaux du parti, leur interprétation de la situation ne correspondant pas à l'analyse faite à l'échelon autonome et national. Dans le même temps, le maire de El Ejido, qui appartient au PP, a

refusé que la Croix-Rouge installe des campements provisoires destinés aux personnes ayant perdu leur logement lors des événements. Pour ce faire, il s'est prévalu d'une pétition signée par 8.500 administrés. Quant aux travailleurs immigrés, ils ont fait grève pour la première fois de l'histoire espagnole, pour demander leur relogement, leur indemnisation et leur régularisation [DESAZARS DE MONTGAILHARD, 2007]. A l'issue de cet épisode, leurs conditions de vie difficiles ont été dénoncées par la société suisse Migros et un groupe parlementaire. En revanche, ni les gouvernements de l'Union européenne ni le gouvernement marocain n'ont protesté, ni dénoncé, l'économie souterraine et la politique migratoire du pouvoir espagnol. Suite à ces événements, les entrepreneurs d'Almería ont renoncé à l'emploi de Marocains, pensant qu'ils étaient susceptibles de leur causer de nouveau des difficultés. Désormais, ils font appel à des travailleurs immigrés originaires des pays d'Europe centrale, majoritairement des Roumains et des Lituaniens [BICHET-MINARO, 2005]. Cette décision concorde avec les conclusions du débat qui s'est déroulé en Espagne à la fin des années 1990 et au début des années 2000 sur la possibilité ou non d'intégrer certaines communautés immigrées et d'en substituer certaines par d'autres, considérées comme plus intégrables. Ainsi, les Marocains ont été petit à petit remplacés par d'autres communautés immigrées, notamment sud-américaines [LÓPEZ GARCÍA, 2003], jugées plus facilement intégrables car parlant espagnol et de religion catholique.

II. L'approche systémique des conséquences du flux migratoire marocain sur la gouvernance andalouse

II- 1) En quoi le jeu d'acteurs associé au flux migratoire marocain en Andalousie est-il complexe ?

Il existe cinq manières de percevoir la complexité : une complexité de structure, d'échelle spatiale, de niveau d'organisation, d'imbrication des niveaux temporels et une complexité liée aux systèmes non linéaires. Ce qui est en jeu ici c'est l'articulation du *micro* au *macro* et l'ensemble des liens d'interaction et de rétroaction de l'un sur l'autre.

Concernant la **complexité structurelle**, elle « *est obtenue par les interactions d'un grand nombre de composantes* » [DAUPHINE, 2003]. S'agissant du système migratoire dont il est question ici, la complexité structurelle s'articule autour de diverses composantes, constituant des sous-systèmes ayant leurs règles de fonctionnement propres. Elles sont à la fois d'ordre matériel, économique, anthropique, social et culturel. En effet, elle articule différents niveaux qui interagissent les uns avec les autres, produisant de ce fait un objet d'étude pluridimensionnel aux dynamiques interdépendantes et fortement imbriquées. L'ensemble de ces composantes en interaction produit de la complexité structurelle. La complexité de structure induit que des composantes différentes coexistent dans le même système. Elle sous-tend l'idée que différentes composantes du système migratoire interagissent les unes avec les autres à travers des relations d'interdépendance hiérarchisées en fonction de leur prégnance. On notera donc la présence, dans le cas du système qui nous préoccupe ici, d'une composante multidimensionnelle physique du flux migratoire constituée d'infrastructures associées à l'accessibilité du territoire d'accueil andalou et à la vie matérielle des individus migrants, notamment les logements. S'ajoute à cela, une composante anthropique (multidimensionnelle, elle aussi) qui s'articule autour du rapport au territoire d'accueil de l'individu, de son réseau social et de la collectivité. A l'échelle *macro*, la composante sociale de cette problématique se complexifie en intégrant des données sociologiques, que sont par exemple : le type d'individus qui s'insère dans un système dont il ne maîtrise pas tous les mécanismes et les représentations de la société d'accueil concernant

les migrants marocains. S'ajoute à cela l'impact des relations hispano-marocaines dans le long terme sur l'accueil des migrants marocains en Andalousie. Une part non négligeable du système semble être associée à la composante économique qui, elle aussi, est multidimensionnelle. En effet, le motif majeur du flux migratoire marocain en Andalousie est le besoin de main d'œuvre à faible coût dans l'agriculture intensive. Par ailleurs, la venue massive de migrants a des conséquences sur le système de santé. En effet, les migrants, même clandestins, peuvent bénéficier d'un accès aux soins de première urgence sans cotiser, ce qui engendre un coût pour l'assurance maladie, imputable aux autres cotisants.

La complexité ne saurait se réduire à des aspects exclusivement structurels. En effet, s'y associe une **complexité d'échelle spatiale** qui se définit comme « *imbrication des niveaux spatiaux* » [DAUPHINE, 2003]. Dans le cas du système migratoire, il existe une déclinaison de niveaux allant du *micro-local*, celui-ci renvoyant au niveau du migrant et de ses pratiques individuelles, jusqu'au national qui constitue le niveau d'élaboration des cadres juridiques de référence. Entre ces deux niveaux extrêmes s'intercalent des échelons intermédiaires intégrant deux niveaux d'action : celui des communautés autonomes (qui sont impliquées dans la gestion des politiques de santé d'emploi, de logement et d'éducation) et celui des structures non institutionnelles, telles que les associations et les groupes de pression qui interviennent dans le débat public et sur le jeu d'acteurs. La juxtaposition ou la superposition de deux structures territoriales d'échelle différentes, ce qui entraîne des relations de concurrence, d'attraction différentielle ou de collaboration, est aussi source de complexité.

S'ajoute à cela **une complexité de niveau d'organisation**. En effet, tous les éléments décrits précédemment n'ont pas la même prégnance sur le système décrit. Ainsi, l'expression « niveau d'organisation » traduit une capacité différentielle à décider et à mettre en œuvre des politiques ou des stratégies d'action destinées à gérer le flux migratoire. Il ne faut pas oublier non plus que le traitement de cette question est aussi fonction de la culture politique des décideurs. Cette dernière induit des préférences concernant les solutions adoptées en matière de gestion des migrations. Ainsi, la dimension intégrative des politiques et des mesures mises en œuvre peut varier. De plus, les stratégies de l'ensemble des composantes ne sont pas toujours conduites de façon concertée, ce qui implique des jeux d'acteurs où la synergie d'action reste fortement théorique, réduisant d'autant l'efficacité des mesures.

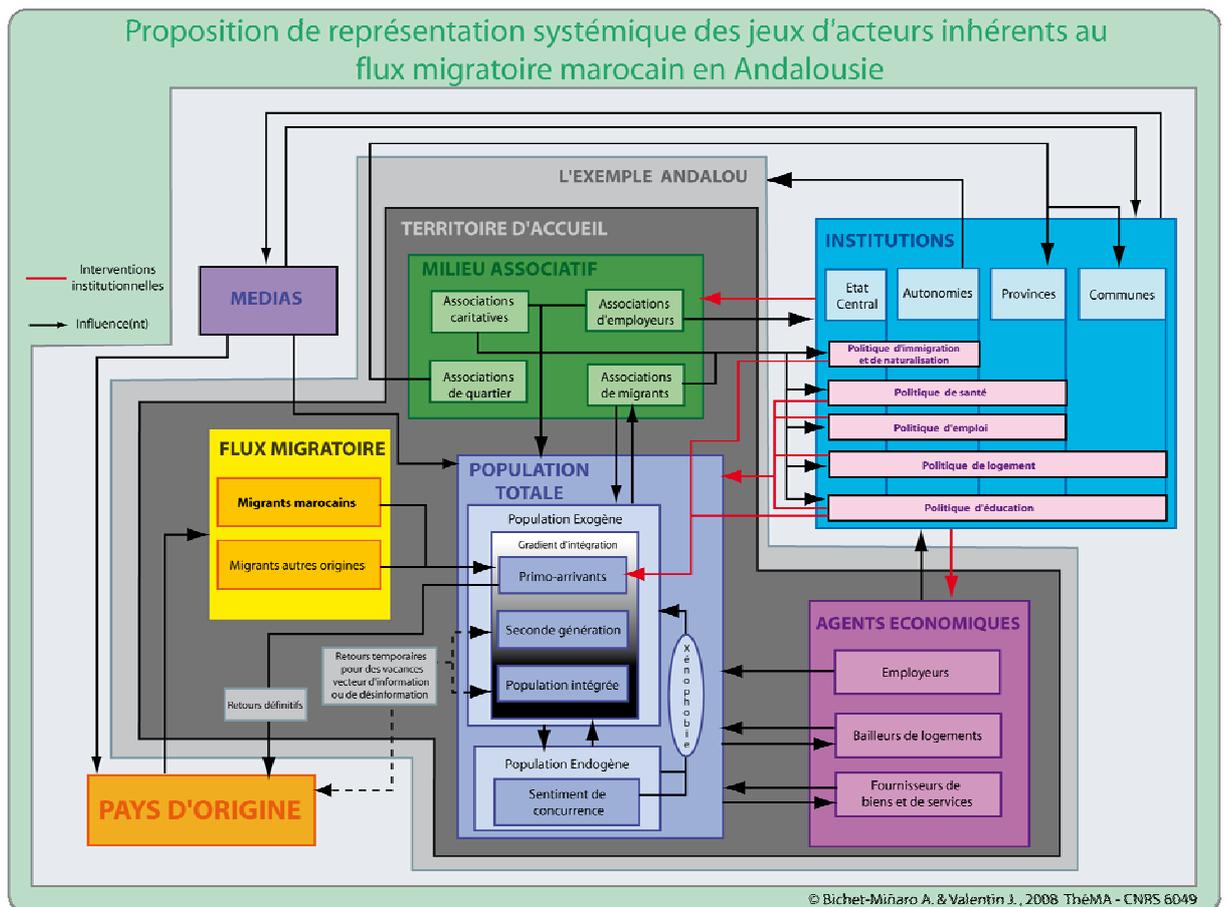
L'imbrication de niveaux temporels ajoute un nouveau degré de complexité car la réactivité de chacune des composantes du système n'est pas la même. En effet, si le temps écoulé entre la décision de migrer et la migration effective peut être bref, la mise en place de politiques d'accueil et d'assistance aux migrants nécessite généralement plusieurs semaines au minimum. Il est donc évident que les temporalités sont différentes et difficilement comparables. Ces considérations temporelles différentielles attirent notre attention sur trois niveaux de temporalité : le court terme, le moyen terme et le long terme, qui introduisent une vision dynamique « à trois vitesses » illustrant des temporalités différentes inhérentes à chaque sous-système.

Un dernier niveau de complexité se superpose aux autres, il consiste dans **la complexité des comportements des sous-systèmes**. Pour le comprendre, il suffit d'appréhender le fait que l'ensemble des sous-systèmes décrits agit selon des stratégies différenciées qui leur sont propres. Ainsi, entre les stratégies mises en place par les individus marocains migrant et celles inhérentes aux agents économiques ou aux institutions de gestion, les objectifs sont différents. En conséquence, les méthodes et stratégies mises en place le sont également. Du fait de l'interrelation de l'ensemble des sous-systèmes, cela induit un comportement global du système « migration marocaine en Andalousie » difficilement prédictible. En outre, il est important de noter que des comportements d'adaptation sont

visibles entre l'ensemble des sous-systèmes, ceux-ci venant accroître le degré de complexité. Ainsi, lorsque des mesures de sécurité destinées à lutter plus efficacement contre l'immigration illégale, par exemple un mur ou le renforcement des patrouilles de police, sont mises en œuvre, les migrants adaptent systématiquement leurs stratégies individuelles en retour. Dans ce cas, ils recherchent toujours les routes les plus sûres et les plus efficaces pour se rendre soit en Espagne soit dans d'autres pays européens. Cet ajustement systématique des itinéraires des migrants illégaux aux mesures de protection mises en œuvre par les Etats européens est très difficilement prédictible.

II- 2) Le schéma systémique du flux migratoire marocain en Andalousie

Le schéma suivant synthétise une proposition de représentation systémique illustrant le flux migratoire marocain sur le territoire andalou. Il met en exergue les jeux d'acteurs à l'œuvre sur ce territoire à l'échelle des sous-systèmes et du système général. Chaque sous-système étant en évolution constante, il ne faut pas oublier lorsque l'on s'intéresse au fonctionnement et à la dynamique d'un sous-système que les autres sont aussi en évolution dynamique constante. En conséquence, les interrelations des sous-systèmes sont elles aussi en perpétuelle évolution, ce qui rend le mode de fonctionnement du système « flux migratoire marocain en Andalousie » non prédictible.



II – 3) La description des jeux d'acteurs présents dans le système

En raison des difficultés tant économiques que sociales et politiques que subit la population marocaine, une partie de ses membres prend chaque jour la décision de migrer.

Certains d'entre eux vont en Espagne, et parmi eux une partie en Andalousie, où ils alimentent le stock de primo-arrivants.

Une fois arrivés sur place, plusieurs scénarii sont possibles. Certains de ces immigrés s'intègrent de manière lente et transgénérationnelle dans le territoire d'accueil, dont eux et leur famille s'imprègnent progressivement de la culture. D'autres primo-arrivants ne parviennent en revanche pas à s'intégrer. Dans ce cas, soit ils retournent dans leur pays d'origine de leur plein gré, ce qui est rare, soit ils restent en Espagne mais effectuent un repli communautariste, soit enfin des décisions institutionnelles liées aux politiques d'immigration espagnoles, de type « reconduite à la frontière », leur imposent de quitter le territoire national.

La population marocaine intégrée en Andalousie et la deuxième génération de personnes liées à ce flux migratoire effectuent généralement des séjours temporaires réguliers dans leur pays d'origine, en particulier pour les vacances. Ce flux de retour au Maroc est un vecteur d'information ou de désinformation sur la vie en Andalousie et l'intérêt de la migration. Il entraîne le départ d'autres personnes, souvent originaires de la même commune et/ou appartenant à la même famille que les migrants revenant dans leur pays d'origine de manière passagère.

La population endogène andalouse qui assiste à l'arrivée massive de population étrangère sur le territoire régional ressent parfois de la xénophobie à son égard. Elle développe parfois également des sentiments de type NIMBY (*Not In My BackYard*) vis-à-vis des migrants marocains, c'est-à-dire qu'elle souhaite éviter qu'ils vivent à proximité d'elle. De surcroît, une partie de la population endogène ressent de la concurrence envers eux, notamment concernant l'accès à l'emploi et au logement, qui sont tous les deux difficiles à obtenir actuellement en Espagne.

Les associations de quartier ont un mode de fonctionnement proche de celui d'un *lobby*, elles semblent agréger les opinions de la population endogène. Elles tentent de faire pression sur les provinces et les communes afin qu'elles restreignent les aides et autres soutiens alloués aux populations exogènes, et notamment marocaine.

Deux autres types d'associations ont au contraire une démarche d'assistance aux migrants : les associations de migrants et les associations caritatives. Elles exercent du *lobbying* en matière de politiques d'immigration et de naturalisation, de santé, de logement, d'emploi et d'éducation, sur les institutions, et ce à tous les niveaux de décision. Ainsi, la plus médiatique des associations de soutien aux immigrés marocains, l'Association de Travailleurs Immigrés Marocains en Espagne (ATIME) a apporté, par la voix de son Président Mustafa EL MIRABET, ses connaissances de terrain au gouvernement de José Luis RODRÍGUEZ ZAPATERO pour la mise en œuvre du septième processus de régularisation des étrangers en situation irrégulière en 2005. Par ailleurs, les associations de migrants et les associations caritatives interviennent directement auprès de la population immigrée, en mettant en œuvre une démarche aux vertus prophylactiques ciblée sur les primo-arrivants.

Dans ce panorama du jeu d'acteurs du système « flux migratoire marocain en Andalousie », il ne faut pas oublier les agents économiques, que sont les employeurs, les bailleurs de logement et les fournisseurs de biens et de services. Ces trois types d'acteurs interviennent directement auprès de la population dans son ensemble. Leur comportement facilite ou rend plus difficile le processus d'intégration des migrants marocains dans la société andalouse et augmente ou diminue la segmentation sociale dans cette communauté autonome. Ainsi, les employeurs attisent le sentiment de concurrence de la population endogène vis-à-vis des migrants marocains, souvent clandestins, qui forment une main d'œuvre bon marché. Ces migrants clandestins acceptent généralement de se soumettre à l'exploitation économique de leur employeur de manière totale et silencieuse dans l'espoir d'obtenir leur régularisation. En effet, celle-ci implique l'établissement d'un pré-contrat par l'employeur lui-même et un retour au pays d'origine afin d'obtenir un visa d'entrée en règle. Finalement, la régularisation produit parfois des effets pervers, car une fois l'employé marocain en règle, il arrive que son

employeur refuse de le garder puisqu'il doit désormais payer la sécurité sociale. Par conséquent, certains immigrés régularisés sont obligés d'accepter les conditions de travail et de salaire des clandestins sous peine de connaître le chômage et de perdre les droits acquis. Quant à la population endogène, elle ressent parfois de la concurrence et du rejet par rapport aux migrants marocains qui acceptent des conditions de travail qu'elle refuse, prenant ainsi le risque d'être au chômage.

Concernant les bailleurs de logement, ils évitent de louer aux immigrés en raison de la situation professionnelle assez instable de la majorité de ceux-ci, mais également du sentiment de xénophobie diffus dans la population endogène, particulièrement à l'égard des Marocains. La difficulté des migrants marocains à trouver des logements décents complique leur intégration dans le territoire andalou, et donc encourage le rapprochement communautaire.

Les fournisseurs de biens et de services enfin ont des relations purement commerciales avec la population, leur objectif étant de maximiser leur profit. Pour ce faire, ils souhaitent travailler dans un contexte stable, ce que les tensions intercommunautaires sont susceptibles de remettre en cause. Si la sécurité, réelle ou perçue par ces fournisseurs, se dégrade et/ou si la fréquentation de la population endogène diminue, il arrive qu'ils déplacent leur activité [VALENTIN et BICHET-MIÑARO, à paraître].

L'ensemble des institutions a un rôle de régulation du fonctionnement de la société. Ainsi, les quatre niveaux institutionnels (Etat, communauté autonome, province et commune) mènent une politique sociale. Cet accompagnement est différencié selon qu'il concerne la population endogène ou les migrants. Ainsi, si les programmes d'alphabétisation concernent les deux groupes sociaux, endogène et exogène, ceux relatifs à l'apprentissage de la langue espagnole sont exclusivement destinés aux primo-arrivants. Les quatre niveaux institutionnels prennent également des mesures influant sur les activités des agents économiques et des associations. L'Etat central, quant à lui, dispose également de compétences régaliennes, notamment la conduite de la politique étrangère et la justice. C'est la raison pour laquelle il décide des mesures cadre concernant la gestion des flux migratoires parvenant en Espagne. Néanmoins, des communautés autonomes font parfois pression sur le gouvernement central pour qu'ils prennent des mesures qu'elles jugent indispensables. En 2005, la Junte d'Andalousie a ainsi insisté auprès de l'Etat central pour qu'il régularise l'ensemble des immigrés clandestins présents en Espagne à cette date, car cela impliquait une amélioration de leurs conditions de vie. Cette illustration souligne le fait que les communautés autonomes ne sont pas compétentes pour prendre des mesures d'encadrement de la gestion du flux migratoire arrivant sur leur sol, bien qu'elles doivent gérer les conséquences pratiques de ce phénomène au quotidien. Lorsque le besoin s'en fait sentir, elles se retournent donc vers l'Etat central et lui demandent d'intervenir en adoptant une norme juridique.

Les media enfin, associent au flux migratoire marocain en Andalousie une image de crime et de violence qu'ils diffusent auprès de la population dans son ensemble. Par ailleurs, ils informent ou désinforment la population marocaine restée dans son pays d'origine sur les conditions du voyage vers l'Andalousie et les risques qui y sont inhérents, mais aussi sur les conditions de vie des immigrés marocains en Andalousie. Enfin, le traitement médiatique de l'arrivée en Andalousie de ce flux migratoire influe sur les politiques, programmes et actions mises en œuvre par les institutions. Celles-ci prennent en effet en considération la manière dont les phénomènes sociaux sont présentés à la population par les medias. Enfin, en retour les institutions utilisent parfois les media pour présenter ou expliciter les politiques qu'ils conçoivent et mettent en place.

CONCLUSION

La transition migratoire de l'Espagne s'est déroulée sur une très courte période, à peine une vingtaine d'années, contre au moins une cinquantaine dans la plupart des autres pays européens. Depuis le développement des flux migratoires à destination de l'Espagne, le Maroc a toujours figuré parmi les cinq principaux pays d'origine d'immigrés, et à la première place des pays africains, et ce d'une manière encore plus nette en Andalousie. Cet état de fait s'explique notamment par la situation d'interface, entendue comme surface de contact entre deux territoires, du détroit de Gibraltar qui sépare cette communauté autonome du Maroc. Les ressortissants de cet Etat prennent la décision de migrer principalement en raison des facteurs de répulsion présentés par leur pays d'origine, plus que des éléments attractifs existant en Andalousie. Leur profil-type est un homme âgé d'une vingtaine d'années, ayant un faible niveau d'études et employé agricole dans les serres andalouses. Une fois installés dans leur territoire d'accueil, ces migrants subissent souvent la xénophobie de la population endogène.

Sur la base de ces analyses, une réflexion modélisante a été menée afin d'appréhender la problématique de l'impact du flux migratoire marocain sur les jeux d'acteurs existant sur le territoire andalou. Pour cela, nous avons eu recours à un outil de compréhension et d'analyse, la systémique. Elle a permis de prendre en considération la complexité du système « flux migratoire marocain en Andalousie » et de mettre en exergue les dynamiques présentes dans celui-ci. Elle a également permis de souligner les déstabilisations des synergies d'action et des équilibres locaux que génère le flux migratoire marocain à destination de l'Andalousie. Cette analyse est à même de faciliter la conception d'outils d'aide à la décision pouvant être mis au service des acteurs impliqués dans ce système, notamment des institutions et du milieu associatif.

Au terme de cette étude, il apparaît pertinent d'effectuer la modélisation d'un système de type « flux migratoire sud-américain sur le territoire andalou », après avoir défini un Etat de ce continent dont les ressortissants sont nombreux en Andalousie. Cela permettrait en effet de comparer l'impact respectif de deux mouvements de population, l'un africain et l'autre sud-américain, sur la gouvernance et le jeu d'acteurs dans cette communauté autonome.

Bibliographie :

- BAROU J., 2006 :** Europe, terre d'immigration, Transeurope, PUG, 2006, 230 p.
- BICHET-MIÑARO A., 2005 :** *Les relations extérieures de l'Espagne avec les rives orientale et méridionale de la Méditerranée de 1986 à 2005*, Mémoire de 4^{ème} année d'I.E.P., Université Robert Schuman, 2005, 155 p.
- CEBRIÁN ABELLÁN A., 2003 :** *Cambio inmigratorio en la comunidad de Murcia y nuevo reparto territorial : de la corriente africana a la iberoamericana*, Papeles de Geografía, 37, 2003, pp. 41-53.
- DAUPHINE A., 2003 :** *Les Théories de la complexité chez les géographes*, Anthropos, 2003, 248 p.
- DELMOTE G., 1999 :** « L'immigration nord-africaine : un enjeu politique espagnol », *Hérodote*, Revue de géographie et de géopolitique, 94, 3^{ème} trimestre 1999, pp. 77-93.
- DEL PINO, D., 2002 :** *España y Marruecos : una incómoda vecindad*, Política exterior, 88, Juillet-Août 2002.
- DEL PINO D., 2005 :** *La inmigración y las relaciones hispano-marroquíes*, Política Exterior, 108, Novembre 2005, pp. 55-6
- DESAZARS DE MONTGAILHARD S., 2007 :** *Madrid et le monde, les tourments d'une reconquête*, CERI Autrement, 2007, 178 p.
- DI MEO G., BULEON P., 2005 :** *L'Espace social Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, 2005, 304 p.
- DONNADIEU G., KARSKY M., 2002 :** *La Systémique : penser et agir dans la complexité*, Liaisons, 2002, 272 p.

- GOZÁLVEZ PÉREZ V. et al., 1994 :** *La inmigración marroquí en España*, Cuadernos de Geografía 55, Valencia, pp. 91-107.
- GREGORIO GIL C., RAMÍREZ FERNÁNDEZ A., 2000 :** *¿En España es diferente... ? Mujeres inmigrantes dominicanas y marroquíes*, Papers, 60, 2000, pp. 257-273.
- Instituto Nacional de Estadística, 2008 :** *Notas de prensa*, 2008, 8 p.
- LAZAAR M., 2003 :** « L'immigration marocaine en Espagne », *Marocains de France et d'Europe*, Hommes et migrations, n°1242, 2003, pp. 83-93.
- LUSSAULT M., 2007 :** *L'Homme spatial, La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 2007, 363 p..
- LE BOEDEC G., 2007 :** *Le détroit de Gibraltar*, EchoGéo numéro 2, Septembre 2007, 18 p.
- LÓPEZ GARCÍA B., 1993 :** *La inmigración marroquí en España: la relación entre las geografías de origen y destino*, Política y Sociedad, 12, 1993, Madrid, pp. 79-88.
- LÓPEZ GARCÍA B., 2003 :** *Los olvidados: la diáspora marroquí*, Política Exterior, 94, Septiembre 2003, pp. 95-104.
- Ministerio de Trabajo y Asuntos sociales, 2004 :** *Desarrollo y pervivencia de las redes de origen en la inmigración marroquí en España*, Observatorio Permanente de Migraciones, 2004, 256 p.
- MORATINOS M. A., 2006 :** *España: una nueva política exterior hacia África*, Política Exterior, 111, Mai 2006, pp. 57-63.
- PUMARES FERNÁNDEZ P., 1993 :** *Problemática de la inmigración marroquí en España*, Política y Sociedad, 12, Madrid, pp. 139-147.
- RUIZ ENCISO G., 2005 :** *Situación social y reconocimiento de derechos de la población inmigrante*, Pueblos, www.revistapueblos.org/spip.php?article245, 3 p.
- SALVATIERRA M., 2001 :** *La inmigración en España*, Política Exterior, 80, Marzo 2001, pp. 119-130.
- SAYAD A. 1975 :** *Elghorba: le mécanisme de reproduction de l'émigration*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, Volume 1, Numéro 2, 1975, pp. 50-66.
- SORIANO MIRAS R., SANTOS BAILÓN C., 2002 :** *El perfil social de la mujer: inmigración marroquí en España y su incidencia en la relación intercultural*, Papeles de Geografía, 36, 2002, Grenade, pp. 171-184.
- TRINIDAD GARCÍA M. L., 2002 :** *Marco jurídico español para ordenar la inmigración marroquí*, Paralelo 37, 2002, pp. 69-79.
- VALENTIN J., BICHET-MIÑARO A., à paraître :** *Systemic approach of the links between urban dynamics, life environment and insecurity: situational prevention as a tool and stake of urban sustainable planning and social cohesion policies?*, 48^{ème} Congrès de l'Association européenne de science régionale, 27-31 août 2008, Liverpool.
- WAGMAN D., 2005 :** *Integración e inmigración*, 2005, http://www.revistapueblos.org/spip.php?article202&var_recherche=Wagman, 15 p., consulté le 5 juillet 2008.